

ACTIVITÉ DE GREFFE

Région ile de france

ETABLISSEMENT	CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT	CONDITIONS TARIFAIRES	DATE D'EFFET ET DURÉE	RÉFÉRENCE DÉCISION
HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Hôpital Foch n'est plus en mesure d'assurer l'activité de greffe pulmonaire pendant la période épidémique ; ▪ L'hôpital Necker Enfants Malades est un centre de référence pour de nombreuses maladies rares et établissement de recours pour les pathologies lourdes et complexes ; ▪ Propose une offre de soins couvrant l'ensemble des spécialités médicales et chirurgicales pédiatriques avec un service d'accueil des urgences pédiatriques, une maternité de type III et des services pédiatriques très spécialisés dont la greffe pulmonaire et la greffe cœur-poumons ; ▪ Assure en outre pour les adultes des prises en charge en néphrologie, transplantation rénale, hématologie et maladies infectieuses ; ▪ A proposé de prendre en charge à titre temporaire sur son site des jeunes adultes (15 – 25 ans) nécessitant une greffe pulmonaire, en lien avec l'équipe compétente de l'Hôpital Foch, afin d'éviter toute perte de chance pour ces patients ; ▪ Est acté que l'opération de transplantation d'un jeune adulte se ferait par l'équipe médicale de l'Hôpital Foch au sein du bloc chirurgical de l'Hôpital Necker et que l'équipe paramédicale serait celle de l'Hôpital Necker-Enfants Malades ; ▪ Suite à la greffe les patients seront pris en charge dans le service de réanimation pédiatrique de l'Hôpital Necker Enfants Malades ▪ L'hôpital Foch s'engage cependant à reprendre les patients dès que possible, soit lorsque des lits de réanimation seront à nouveau disponibles et que les réanimateurs auront donné leur accord ; 		<p>Autorisation prend effet immédiatement.</p> <p>Délivrée pour une durée maximum de 6 mois.</p> <p>Court jusqu'à la fin de l'épidémie de COVID-19.</p>	<p>DECISION N°DOS-2020/739 du 10 avril 2020 - Dans le contexte de menace sanitaire grave liée au COVID-19, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) est autorisée à titre dérogatoire et dans l'intérêt de la santé publique à exercer l'activité de greffe pulmonaire chez l'adulte au sein de l'Hôpital Necker Enfants Malades</p> <p>RAA du 10 avril 2020</p>

- L'Agence de la Biomédecine a donné un avis favorable à cette organisation exceptionnelle et temporaire transmis par courrier électronique en date du 7 avril 2020 ;
- Echanges entre l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la direction de l'établissement ont permis de vérifier le respect des conditions techniques de fonctionnement prévues et de les juger satisfaisantes au regard du profil des patients nécessitant une transplantation pulmonaire en urgence;